

AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT 1542-E

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance extraordinaire tenue le 27 août 2024, le Conseil a adopté le Règlement 1542-E décrétant un emprunt de 1 215 000 \$ pour des services professionnels en lien avec l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la rue Desjardins, la réalisation d'études d'avant-projet pour les travaux de construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 11 septembre 2024, et a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 23 septembre 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 4 octobre 2024.



M^e Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques